

Édition 8.1		Édition 9	
Partie A, section 2.2	La portée de la certification	Étape 3	Déterminer la portée de la certification
Les sites certifiés à un autre Système de management de la sécurité des denrées alimentaires (SMSDA) sont admissibles à la certification qualité SQF. La portée de la certification doit être clairement identifiée et acceptée par l'organisme de certification avant l'audit de certification qualité initial.			
2.1 Engagement de la direction	2.1.1 Politique qualité 2.1.2 Responsabilité en matière de qualité 2.1.3 Revue de la direction 2.1.4 Gestion des plaintes 2.1.5 Planification de la gestion de crise	2.1 Engagement de la direction	2.1.1 Responsabilité de la direction 2.1.2 Revue de la direction 2.1.3 Gestion des plaintes
Résumé des modifications : <ul style="list-style-type: none"> • Suppression des termes spécifiques à la salubrité alimentaire SQF pour accommoder le système qualité de tout SMSDA. • 2.1 : Comprend les exigences de la politique qualité (2.1.1) et la responsabilité de la direction (2.1.2) de l'édition 8.1. • 2.1.1.1 : Reformulation générale de l'exigence sur la politique. • 2.1.1.3 : Ajout d'une exigence concernant la mise en œuvre, le maintien et l'amélioration continue de la culture qualité au sein du site. 			

Édition 8.1		Édition 9	
2.2 Maîtrise des documents et des enregistrements	2.2.1 Système de gestion de la qualité 2.2.2 Maîtrise des documents 2.2.3 Enregistrements	2.2 Maîtrise des documents et des enregistrements	2.2.1 Système de gestion de la qualité 2.2.2 Maîtrise des documents 2.2.3 Enregistrements
<p>Résumé des modifications :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2.2.1.1 : La référence au manuel qualité a été supprimée et remplacée par « documents qui décrivent les méthodes et procédures » pour favoriser une approche plus flexible. • 2.2.2.2 Un registre des documents à jour du système qualité SQF a été ajouté et les modifications aux documents doivent être conservées. • 2.2.3.3 : Ajout de références du Code de salubrité alimentaire SQF concernant l'état et l'entreposage des enregistrements. 			

Édition 8.1		Édition 9	
2.3 Spécifications et développement de produits	2.3.1 Développement et réalisation de produits 2.3.2 Matières premières et matériaux d'emballage 2.3.3 Fournisseurs de services contractuels 2.3.4 Fabricants contractuels 2.3.5 Spécifications du produit fini	2.3 Spécifications, formulations, réalisation et approbation du fournisseur	2.3.1 Formulation et réalisation de produits 2.3.2 Spécifications (matières premières, emballage, produits finis et services) 2.3.3 Fabricants contractuels 2.3.4 Programme d'approbation des fournisseurs
Résumé des modifications : <ul style="list-style-type: none"> • Des détails sur le moment de la réalisation des tests de durée de vie ont été ajoutés. • Toutes les spécifications sont résumées dans la clause 2.3.2 incluant les fournisseurs de services. • L'exigence de l'approbation des fournisseurs a été déplacée vers 2.3.4 (anciennement dans 2.4.4) et des exigences pour le personnel effectuant des audits de fournisseurs ont été ajoutées. 			
2.4 Systèmes de qualité alimentaire	2.4.1 Exigences des clients 2.4.2 Principes fondamentaux de qualité 2.4.3 Plan de qualité alimentaire 2.4.4 Programme d'approbation des fournisseurs 2.4.5 Produit ou équipement non conforme 2.4.6 Re-travail des produits 2.4.7 Libération de produits	2.4 Système de qualité alimentaire	2.4.1 Exigences des clients 2.4.2 Principes fondamentaux de qualité 2.4.3 Plan de qualité alimentaire 2.4.4 Échantillonnage, inspection et analyse de produits 2.4.5 Produit ou équipement non-conforme 2.4.6 Re-travail des produits 2.4.7 Libération de produits
Résumé des modifications : <ul style="list-style-type: none"> • L'échantillonnage de produits se trouve maintenant dans 2.4.4 (anciennement dans 2.5.4). • L'approbation des fournisseurs a été déplacée dans la section 2.3.4 (anciennement dans la section 2.4.4). 			

- Des exigences d'accréditation ont été ajoutées pour les laboratoires externes

Édition 8.1		Édition 9	
2.5 Vérification du système de qualité alimentaire	2.5.1 Validation et efficacité 2.5.2 Activités de vérification 2.5.3 Mesures correctives et préventives 2.5.4 Échantillonnage, inspection et analyse de produits 2.5.5 Audits internes et inspections	2.5 Vérification du système qualité	2.5.1 Validation et efficacité 2.5.2 Activités de vérification 2.5.3 Mesures correctives et préventives 2.5.4 Audits internes

Résumé des modifications :

- Déplacement de 2.5.4 Échantillonnage de produit vers 2.4.4.
- Ajout que le personnel qui effectue les audits internes doit être indépendant de la fonction auditée.

2.6 Identification, traçabilité, retrait et rappel de produits	2.6.1 Identification des produits 2.6.2 Traçabilité des produits 2.6.3 Retrait et rappel de produits	2.6 Identification, traçabilité, retrait et rappel de produits et gestion de crise	2.6.1 Identification et traçabilité des produits 2.6.2 Retrait et rappel de produits 2.6.3 Gestion de crise
--	--	--	---

Résumé des modifications :

- Ajout de Gestion de crise à la clause 2.6.3 (anciennement dans la clause 2.1.5).
- Ajout que des enregistrements des retraits et des rappels doivent être conservés.

Édition 8.1		Édition 9	
2.7 Fraude alimentaire	2.7.1 Évaluation de la vulnérabilité à la fraude alimentaire	2.7 Fraude alimentaire	2.7.1 Fraude alimentaire
Résumé des modifications :			
<ul style="list-style-type: none"> Ajout d'un commentaire indiquant que l'évaluation des vulnérabilités pour la salubrité et la qualité des aliments peuvent être incluses dans la même évaluation. 			
2.8 Produits à identité préservée	2.8.1 Exigences générales des produits à identité préservée	2.8 Produits à identité préservée	2.8.1 Exigences générales des produits à identité préservée
Résumé des modifications :			
<ul style="list-style-type: none"> Ajout de l'approbation de l'étiquette 			
2.9 Formation	2.9.1 Exigences de formation 2.9.2 Programme de formation 2.9.3 Instructions qualité 2.9.4 Exigences de formation qualité HACCP 2.9.5 Langue 2.9.6 Formation de mise à niveau 2.9.7 Registre des compétences acquises	2.9 Formation	2.9.1 Exigences de formation 2.9.2 Programme de formation
Résumé des modifications :			
<ul style="list-style-type: none"> La formation a été regroupée en deux sections : 2.9.1 Exigences de formation et 2.9.2 Programme de formation. Ajout d'exigences de formation pour les évaluations sensorielles. Changement de registre de formation pour les enregistrements de formations. 			